ET SI ON FAISAIT UN REV ?

Remise en Vol

- totalement volontaire
- toutes classes d'ULM
- pas de limite dans le temps
- une aide de 40 €

toute la démarche se fait en ligne

www.ffplum.fr

Remise en Vol

POUR AIDER LE PILOTE À ÊTRE EXPERT DE SON ULM

Remise En Vol consiste à favoriser la rencontre entre un pilote propriétaire de sa machine et un instructeur pour suivre une heure de vol avec son ULM.

CONDITIONS REV POUR LE PILOTE

- » Être licencié à la Fédération assuré pour sa propre machine auprès du courtier fédéral (RC)
- » Souscrire aux objectifs de remise en vol
- » La responsabilité de la Fédération ne peut être mise en cause
- » La Fédération favorise la mise en relation de pilote et d'instructeur
- » Le pilote doit effectuer son vol REV dans l'année civile (entre l'inscription et le vol effectif)

Je suis pilote

Je suis instructeur

CONDITIONS REV POUR L'INSTRUCTEUR

- » Être enregistré comme instructeur auprès de la FFPLUM
- » Être adhérent FFPLUM et assuré
- » Être instructeur dans une structure affiliée FFPLUM
- » Être à jour de sa qualification d'instructeur

YouTube Visitez notre chaine YouTube avec le tuto dédié à votre inscription.

ET SI ON FAISAIT UN REV ?

www.ffplum.fr

Remise En Vol est un programme initié par la Fédération Française d'ULM en partenariat avec :

LA FFPLUM EST MEMBRE DU CNFAS